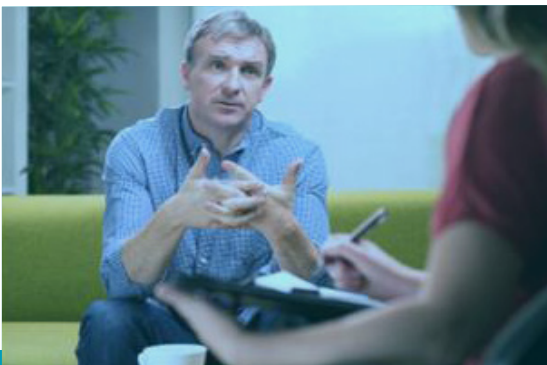


Alcool et drogues au travail : comment faire ?



Les consommations d'alcool et de drogues au travail sont taboues et concernent tous les secteurs d'activité. Elles doivent être appréhendées par l'employeur, qui a une obligation de santé et sécurité vis-à-vis de ses salariés.

Contenu

S'informer sur la démarche de prévention des conduites addictives en milieu professionnel :

- Rappeler les acteurs de la prévention et leur rôle (employeur, salarié, SSTI...)
- Présenter le cadre et les outils réglementaires
- Présenter les différentes méthodes et outils permettant de mettre en place cette démarche

Méthode pédagogique

- Echanges collectifs (groupe de 10 à 15 personnes)
- Présentation d'un diaporama
- Mise à disposition de supports
- Possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à l'issue de la séance.



PUBLIC VISÉ

Employeurs,
responsables d'une
entreprise de moins
de 50 salariés



DURÉE

Session d'information
et d'échanges
de 1h30



INTERVENANTS

Deux professionnels
spécialisés en
prévention des
addictions dont
un diplômé en
santé au travail et
en addictologie

Lieux et dates

Le Havre
128 rue Massillon



Mardi 28 avril
De 9h00 à 10h30

Gonfreville L'Orcher
Rue des Sports



Jeudi 13 octobre
De 9h00 à 10h30